

Groupe de travail sur l'accès à l'information et aux médias

GOPAC

Harold Redekopp, 15 juin 2007
Amherst Media Consulting Inc.



But

Trouver des moyens de favoriser un meilleur accès à l'information et l'indépendance des médias, là où l'accès à l'information et aux médias est strictement contrôlé.

Conditions requises pour atteindre ce but

1. **Le besoin de primauté du droit et d'indépendance de l'appareil judiciaire.**
2. **Le besoin de protection juridique pour les journalistes.**

Selon le rapport intitulé *Killing the Messenger* :

- a. 1000 journalistes et employés de soutien sont morts dans l'exercice de leurs fonctions un peu partout dans le monde au cours des dix dernières années, soit en moyenne deux par semaine.
- b. Seulement le quart ont trouvé la mort au cours de reportages dans des zones de guerre ou de conflit armé. La majorité sont décédés en temps de paix, dans leur propre pays.
- c. Au moins 657, hommes et femmes confondus, ont été assassinés, et seulement un tueur sur huit a été traduit en justice.
- d. Dans les deux tiers des cas, on n'a pas réussi à découvrir l'identité de l'assassin, et on ne la découvrira probablement jamais.

(Rapport d'une enquête mondiale menée par l'International News Safety Institutesur la protection des journalistes, Bruxelles, mars 2007)

Conditions requises pour atteindre ce but (suite)

3. **Le besoin de médias libres et indépendants offrant une diversité d'opinions.** Le besoin, également, de moyens juridiques pour prévenir la concentration des médias privés.
4. **Le besoin d'aider les parlementaires à rédiger des lois efficaces en leur fournissant du personnel qualifié, des bibliothèques parlementaires, une rémunération convenable, etc.**
5. **Le besoin d'adopter des lois favorisant l'accès à l'information.**
6. **Le besoin de formation pour les journalistes et les directeurs de médias.**
7. **Le besoin d'accentuer la surveillance des secteurs public et privé par les citoyens et des groupes de la société civile.**

La réalité

1. Le mieux est l'ennemi du bien - *Voltaire*

Même si les parlementaires savent ce qu'il est bon de faire, ils ne sont pas toujours en mesure de le faire.

Exemple : L'Union soviétique a signé l'Accord d'Helsinki de 1975, même si elle n'avait pas l'intention de respecter les dispositions relatives aux droits de la personne contenues dans cet accord. Pourquoi donc insister sur des mesures législatives qui ne seront peut-être jamais mises en application?



La réalité (suite)

En surface, l'Accord d'Helsinki a pu donner l'impression d'un document sans mordant, dépourvu de sanctions contre ses transgresseurs.

Dans les faits, cependant, il s'est révélé un instrument des plus efficaces dans les mains des dissidents dans les pays du bloc soviétique.

La réalité (suite)

2. **Comment la GOPAC et ses sections peuvent-elles sensibiliser davantage la population dans les pays et régions où elles sont présentes?**
 - a. Les membres de la GOPAC doivent solliciter l'avis des ONG et de groupes de la société civile au moment de formuler des projets de loi et d'établir des repères et des critères mesurables dans le but d'accentuer le rôle de surveillance des parlementaires.
 - b. Forger des alliances pour faire adopter les projets de loi nécessaires.
 - c. Les parlementaires, de concert avec les ONG, doivent exercer des pressions à l'échelle internationale pour obliger les pays à observer les lois qu'ils ont eux-mêmes promulguées.

Les groupes de travail – Une initiative des parlementaires

- Le président du conseil de la GOPAC est le responsable du projet.
- Le Comité directeur comprend les présidents des sections régionales.
- Les groupes de travail sont composés de représentants des sections régionales.
- Ils jouissent de l'appui de spécialistes internationaux en journalisme, en médias et en droit.
- Le gestionnaire de projet organise toutes les activités du groupe de travail et veille à mener le projet à bien comme convenu.
- La date cible d'achèvement du projet est celle de la conférence qui se tiendra au Maroc à l'automne 2008.

Calendrier d'un an

- Dresser un budget pour la recherche, les services de spécialistes, les voyages, les travaux de rédaction, etc. (Responsable à déterminer)
- Créer un comité de financement pour doter le groupe de travail des ressources nécessaires à son travail.
- Former un comité directeur et des groupes de travail et leur assigner leurs tâches. (Responsable à déterminer)
- Les groupes de travail font rapport chaque mois au comité directeur par téléconférence.
- Soumettre un compte rendu semestriel au président et au conseil de la GOPAC. (Responsable à déterminer)
- Soumettre une première ébauche du rapport et des conclusions au comité directeur. (Responsable à déterminer)
- Le comité directeur doit préciser et vérifier les résultats et les intégrer dans une première ébauche de plan stratégique. (Responsable à déterminer)



Ressources potentielles

- Centre for Global Studies, Canada
- Centre for the Study of Democracy
- Conseil de l'Europe
- Fondation Ford
- Freedom House (É.-U.)
- Frontline Club Forum Championing Independent Journalism (R.-U.)
- Nieman Foundation for Journalism at Harvard University (É.-U.)
- OSCE et BIDDH
- Reporters sans frontières
- Transparency International



Groupe de travail sur l'accès
à l'information et aux médias

GOPAC

Harold Redekopp, 15 juin 2007
Amherst Media Consulting Inc.